

Rapport spécial de la Société de gestion - Inter Gestion REIM

Mesdames, Messieurs, les associés de la société civile de placement immobilier à capital variable CRISTAL Care sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 2 septembre 2026.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant : **RÉSOLUTIONS AGRÉÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

A titre extraordinaire :

- Augmentation du capital social maximum statutaire – modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Mise en conformité des statuts avec la note d'information et modification corrélative des articles 2, 12, 14, 19 et 33 des statuts.

A cette occasion la Société de gestion vous demande de vous prononcer sur la mise en conformité des statuts de la société avec la note d'information dans sa version définitive visée par l'Autorité des marchés financiers le 4 août 2026 sous le numéro de visa 26-22 et sur l'augmentation du capital social statutaire passant de 1 003 200 € initialement à 500 000 000 €.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait qu'une assemblée générale est un moment fort et une caractéristique importante de ce fonds. C'est pourquoi, nous vous remercions de "remplir votre devoir d'associé" en votant.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, de votre attention et de la confiance accordée.

La Société de gestion